Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260209-2026_023-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 9 FÉVRIER 2026

DATE DE CONVOCATION : 27/01/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le neuf février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence d'Anne-Françoise PIEDALLU, Maire.

PRÉSENTS (9) : ~~Anne-Françoise PIEDALLU~~, ~~Gilbert RANNOU~~, Cécile HERVÉ, Dominique LE ROUX, ~~Roland PATEZOUR~~, Véronique LE CALVEZ, Gérard PONGERARD, Maryvonne LANOË, Jean-Pierre QUESNEL, Gwenaël CLOAREC, Yves TESSIER, Anne LE COADOU

ABSENTS (3) : Grégoire CLIQUET, donne pouvoir à Cécile HERVÉ ; Sabrina DURAND, donne pouvoir à Gérard PONGERARD ; Nathalie BOSSUYT, donne pouvoir à Gwenaël CLOAREC

Secrétaire de Séance : Gérard PONGERARD

ENQUÊTE PUBLIQUE POUR LE DÉCLASSEMENT DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LOAVEN DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE TRANSFERT D'OFFICE
Délibération 2026_023

Madame Le Maire, Monsieur Gilbert RANNOU et Monsieur Roland PATEZOUR ne participent pas au débat et au vote pour le point suivant. Ils sortent de la salle du Conseil.

Une fois les trois Élus sortis de la salle du Conseil Municipal, Madame Cécile HERVÉ, 2ème Adjointe au Maire, dans l'ordre du tableau des Adjoints, prend la parole pour faire la présentation puis la proposition au vote.

Madame Cécile HERVÉ rappelle au Conseil que, lors de sa séance du 8 décembre 2025, il l'a autorisée à signer auprès du Notaire un acte notarié afin de verser, à titre gratuit, une voirie de lotissement dans le domaine privé de la Commune.
Or, après recherches faites par l'Office Notarial, il s'avère qu'il est nécessaire de lancer une enquête publique afin de pouvoir verser ladite voirie, dite Hent Crec'h Run, et cadastrée A 2354 pour une contenance de 675m², directement dans le domaine public de la Commune.
Il s'agit aujourd'hui d'autoriser la Commune à organiser, prendre en charge et lancer cette enquête publique puis d'autoriser l'Office Notarial, représenté par Maître LE GALLOU, à procéder à l'ensemble des démarches administratives nécessaires.

Aussi, Madame Cécile HERVÉ, Adjointe au Maire, expose aux membres du Conseil Municipal que la voirie du lotissement LOAVEN, encore propriété privée, est ouverte à la circulation publique.

Afin de régulariser cette situation, il est proposé d'engager une procédure de transfert d'office, sans indemnité, dans le domaine public communal de cette voirie, dans la mesure où elle correspond à une emprise ouverte à la circulation publique dans un ensemble d'habitations et forme une partie intégrante de la chaussée, conformément à l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme.

La parcelle ci-dessous est concernée et représentée sur des plans en annexe de la présente délibération :
Hent Crec'h Run, parcelle cadastrée A 2354, superficie de 675m² à usage de voirie.

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260209-2026_023-DE

Vu le Code de la voirie routière et plus particulièrement ses articles R 141-4, R 141-5 et R 141-7 à 9,
Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 318-3 et R 318-10,

Le Conseil Municipal, **avec 12 votants**, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE de lancer la procédure de transfert d'office dans le domaine public communal de la parcelle susmentionnée, en application de l'article L 318-3 du Code de l'urbanisme,

AUTORISE Madame Cécile HERVÉ, ou son représentant, à signer tout document inhérent à la procédure.

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Anne-Françoise PIEDALLU.

Le Secrétaire de séance,
Gérard PONGERARD.

MAIRIE DE PLOUGRESCANT (Côtes d'Armor)